

AVRY zoom



Cité de l'énergie

Avry
pour un avenir durable

Information communale



Septembre 2024

NO 82



MEMENTO



CARTE JOURNALIERE DEGRIFEE COMMUNE

La nouvelle prestation « carte journalière dégriffée Commune » est proposée depuis le 1^{er} janvier 2024. Les réservations sont possibles uniquement auprès de notre administration communale.

Les cartes sont nominatives et vendues selon le stock disponible.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU COMMUNAL

Lundi à mercredi de 8 h à 11h30 et de 13h30 à 17 h
Jeudi et vendredi de 8 h à 11h30 et après-midi fermé
Tél. 026 470 40 00 e-mail: commune@avry.ch

FERMETURES JOURS FÉRIÉS

Le 1^{er} novembre 2024
Le 8 décembre 2024



HORAIRE D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE D'AVRY (BRA)

Mardi 15h00 à 18h00
Mercredi 15h00 à 19h30
Jeudi 15h00 à 18h00
Vendredi 15h00 à 18h00
Samedi 09h00 à 12h00

FERMETURES JOURS FÉRIÉS

Le 1^{er} novembre 2024



CALENDRIER DES CONSULTATIONS POUR LE SERVICE DE PUÉRICULTURE

Consultations parents-enfants sur rendez-vous à Avry-Bourg 2, Ateliers-échanges et Rendez-vous de l'éducation, Permanence téléphonique au 026 347 38 83 du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 16h00 à 18h00 ou par e-mail à puericulture@croix-rouge-fr.ch www.croix-rouge-fr.ch



HORAIRE D'OUVERTURE DU CENTRE DE TRI

Mardi de 08h30 à 11h30
Vendredi de 16h00 à 18h00
Samedi de 08h30 à 11h30
et de 14h00 à 16h00

FERMETURES JOURS FÉRIÉS

Le 1^{er} novembre 2024



PERMANENCE JURIDIQUE

Elle a lieu tous les mardis, sans rendez-vous, de 17h00 à 19h00 à Fribourg, à l'avenue de la Gare 14. Elle permet à chacun d'avoir, pour le prix de CHF 30.- les 20 minutes, une consultation juridique. <http://www.oaf.ch/fr/permanence>

SOMMAIRE

3. ÉDITORIAL

5. INFORMATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

7. INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

9. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

13. SERVICE D'ANIMATION

18. LA VIE DES ÉCOLES

21. LA VIE DU VILLAGE

30. RUBRIQUE VERTE

43. RUBRIQUE HISTORIQUE

44. INFORMATIONS DIVERSES

47. AVRY-EVENTS

48. SOCIÉTÉS

Impressum

Tirage: 3 parutions par an à 1080 ex.

Éditeur: Commune d'Avry

Coordination: Administration communale

Tél. 026 470 40 09

Commission d'information: Marc-Antoine Guillet, Christian Hofmann,

Dorit Horst, Léa Renevey

Secrétariat: Doriane Fasel

Impression: media f imprimerie SA

EP: AMADEUS

ElectronicPartner

TV & AUDIO | SMART HOME | HOME OFFICE | VIDÉO-SURVEILLANCE | MEUBLES



VOTRE PARTENAIRE RÉGIONAL

DEPUIS 1986, NOUS METTONS NOTRE SAVOIR-FAIRE À VOTRE DISPOSITION AFIN DE VOUS GARANTIR LE MEILLEUR PRODUIT, LA MEILLEURE INSTALLATION ET LA MEILLEURE UTILISATION. NOS SERVICES ET CONSEILS SPÉCIALISÉS FERONT DE VOTRE PRODUIT, UN BIEN UNIQUE ET DÉSIRÉ.

Avry-Bourg 19, 1754 Avry
info@amadeus-ag.ch
www.amadeus-ag.ch

Conseils spécialisés

Nous élaborons une solution sur mesure avec vous, ou conjointement avec votre architecte.

Livraison, installation et maintenance

Nous garantissons une livraison et une installation professionnelle à votre domicile.

Nos fournisseurs premium

Collaboration avec des fournisseurs inédits Swiss Handmade ou Made in Europe.

Ce qui est fait avec le cœur...

Au moment de rédiger ces lignes, nous sommes la veille de la rentrée scolaire. Mes pensées vont vers les élèves d'Avry et leurs enseignantes et enseignants. Il y a deux mois, notre école primaire offrait un spectacle de sa propre composition: « Rallumez les étoiles ». Il a fallu écrire, composer, bricoler mais surtout y croire. En effet, la démarche n'est pas pareille entre interpréter une oeuvre théâtrale ou musicale écrite par un artiste ou bien partir d'une page blanche et s'entendre à 191 jeunes amateurs. Chacun, selon ses vœux et ses capacités y a contribué à sa façon. Et la sauce a pris! Le maître mot était de croire en ses rêves et nous avons pu constater que ce fil rouge a été un catalyseur mais aussi un liant incroyable.

ÉDITORIAL

EDITORIAL

EDITORIAL

Cette rentrée scolaire 2024-2025 marque également la première année d'existence de notre Service d'animation villageoise. Lui aussi on l'a rêvé, on s'en est donné les moyens, puis nos animatrices y ont mis leur conviction et leur talent. Et le modeste projet est devenu généreuse réalité. Combien de sourires, d'idées et d'échanges durant cette riche année!

Je retiens de ces deux expériences que ce qui est fait avec le cœur conduit forcément à une réussite, celle du partage, de l'expérience, de l'authenticité, du bonheur... Il suffit d'y croire.

Alexandra Lovey, Conseillère communale



Une banque pour tous.

 **Banque Cantonale de Fribourg**

simplement ouvert



1700 Fribourg

Rte de Bertigny 17

Tel. 026 429 08 20

Fax 026 429 08 22

INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL

Résumé de la séance du Conseil général du 23 avril 2024

Dans sa séance du 23 avril 2024, le Conseil général a :

- approuvé les comptes 2023
- approuvé le crédit relatif à la réfection d'un tronçon de la Route d'Onnens
- accepté la modification partielle des statuts de l'Association de communes pour la gestion des eaux des bassins versants de la Sonnaz et de la Crausaz (AESC)
- élu M^{me} Isabelle Python, Présidente du Conseil général pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025
- élu M^{me} Laurence Ecoffey, Vice-Présidente du Conseil général pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025

SARINA SA
cuisine+ swiss made

www.sarina-cuisine.ch

300 m² d'exposition

avec plus de 25 agencements de cuisines et salles de bains.

Rte de Fribourg 80
1746 Prez-vers-Noréaz
Tél. 026 401 20 83
Fax 026 401 20 86

Heures d'ouverture
Lu - Je: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 18h00
Ve: 7h30 à 11h45 / 13h30 à 17h00
Soir et samedi: sur rendez-vous



Photo Isabelle Python, Présidente et Nicole Maillard, Administratrice

Pour vos fêtes de famille, la visite de vos amis,
avec nos **Chambres d'hôtes**,
nous vous offrons un hébergement de proximité

et aussi des cours avec moniteur/trice ou en individuel

Aquabike - Aquagym
Chez AquaSoins

Bassin avec nage à contre-courant,
buses, eau à 31 °

Lucien & Dominique Haller Sobritz
Route de Chénens 2 - 1742 Autigny / Tél. 079.308.27.29 - 026.477.07.26
www.aux-4-elements.ch accueil@aux-4-elements.ch





BUREAU D'ARCHITECTURE
ANDRE VONLANTHEN SA

AVRY-BOURG 11 - CP 75
1754 AVRY-SUR-MATRAN
Tél. 026 470 20 66
Fax 026 470 20 68
office@avsa.ch

 **SELF-REPAIR**
LAMBIEL

POUR REPARER, LOUER & ACHETER DURABLEMENT

ATELIER DE RÉPARATION - *DU PETIT ET DU GROS*
ÉLECTROMÉNAGER



RÉPARATION - VENTE - LOCATION - PIÈCES DÉTACHÉES

Place de la Gare 2 - 1744 Chénens
079 784 42 20 - www.self-repair-lambiel.ch

INFORMATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Sacs-poubelle officiels SACCO

Pour rappel, les sacs doivent être déposés **le jour même** au bord de la route ou dans les conteneurs prévus à cet effet afin d'éviter qu'ils soient déchirés par les renards.



Cours d'accordéon Avry-sur-Matran



Enfants dès 6 ans et adultes
Tous styles, tous niveaux
Possibilité de jouer en groupe : déjà musiciens bienvenus

Marianne Thierrin
079/512.68.49
marianne@garagederose.ch

INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DES GROUPE DE TRAVAIL

Ouverture à Avry d'un office du tourisme... pour insectes

Quelle activité du côté de la halle du centre de tri en ce samedi matin du 15 juin!

Dès 9h, âgé de 3 à 82 ans, ça s'affaire à la construction d'une vingtaine d'hôtels à insectes qui vont se retrouver aux 4 coins de notre commune. Garnis de pives, de briques, de bois percés, de coquillages, d'herbe et autres branchages, ils sont prévus pour favoriser la biodiversité. Idéalement ils seront placés un peu en hauteur et au soleil., vous avez peut-être pu en admirer lors de vos promenades.

Pour le groupe de travail Cité de l'énergie
Eliane Dévaud-Sciboz



Forêts-Sarine

Corporation forestière Forêts-Sarine
Route de Grangeneuve 19, 1725 Posieux
026 305 56 53 - www.forets-sarine.ch

MOBILIER EXTERIEUR EN BOIS MASSIF

Forêts-Sarine fabrique des tables et bancs en chêne/mélèze/douglas massif avec des bois issus de vos forêts



BOIS SUISSE

Demandez du Bois Suisse.



Prix indicatifs :

Banc en bois massif avec dossier, 200 cm 600.—
Table avec bancs incorporés, 250 cm 1'800.—

Les tables, bancs et bassins peuvent être enduits d'une protection à base d'huile de lin

Traverses de chêne :

Traverse en chêne massif 200/12/24 cm 56.—
Traverse en chêne massif 250/12/24 cm 70.—
Traverse en chêne massif 300/12/24 cm 84.—
Plateau de chêne massif 200/12-25/4 cm 12.—



Commande de mobilier

Pour toute commande, rendez-vous sur le site Internet
www.forets-sarine.ch/commande-de-mobilier/

Pour tout renseignement ou demande spéciale, contactez
Cédric Horner au 079 296 72 71

AVRY - IMAGES

AVRY - IMAGES

AVRY - IMAGES

Partagez vos meilleures photos d'Avry!

Pour notre rubrique **AVRY IMAGES** nous sommes toujours à la recherche de belles photos.

Puisque **nous avons tous un regard différent**, nous souhaitons vous faire participer à l'élaboration de cette rubrique en nous envoyant une de vos photos préférées prise dans notre commune.

Pour chaque édition nous allons sélectionner **2-3 photos** qui apparaîtront dans notre prochaine édition. **Cela peut être une photo de paysage, d'un bâtiment, d'un groupe de personnes, ou tout ou autre scène ou motif** que vous souhaitez partager (Attention, si vous photographiez des personnes, il faut demander leur autorisation). Seul critère: **Votre photo doit être prise dans notre commune!**

Si votre cliché est sélectionné, nous vous informerons de sa publication et votre nom sera inscrit sous la photo.

Merci d'envoyer votre photo à: doriane.fasel@avry.ch

Nous nous réjouissons de recevoir vos impressions!



Fête villageoise



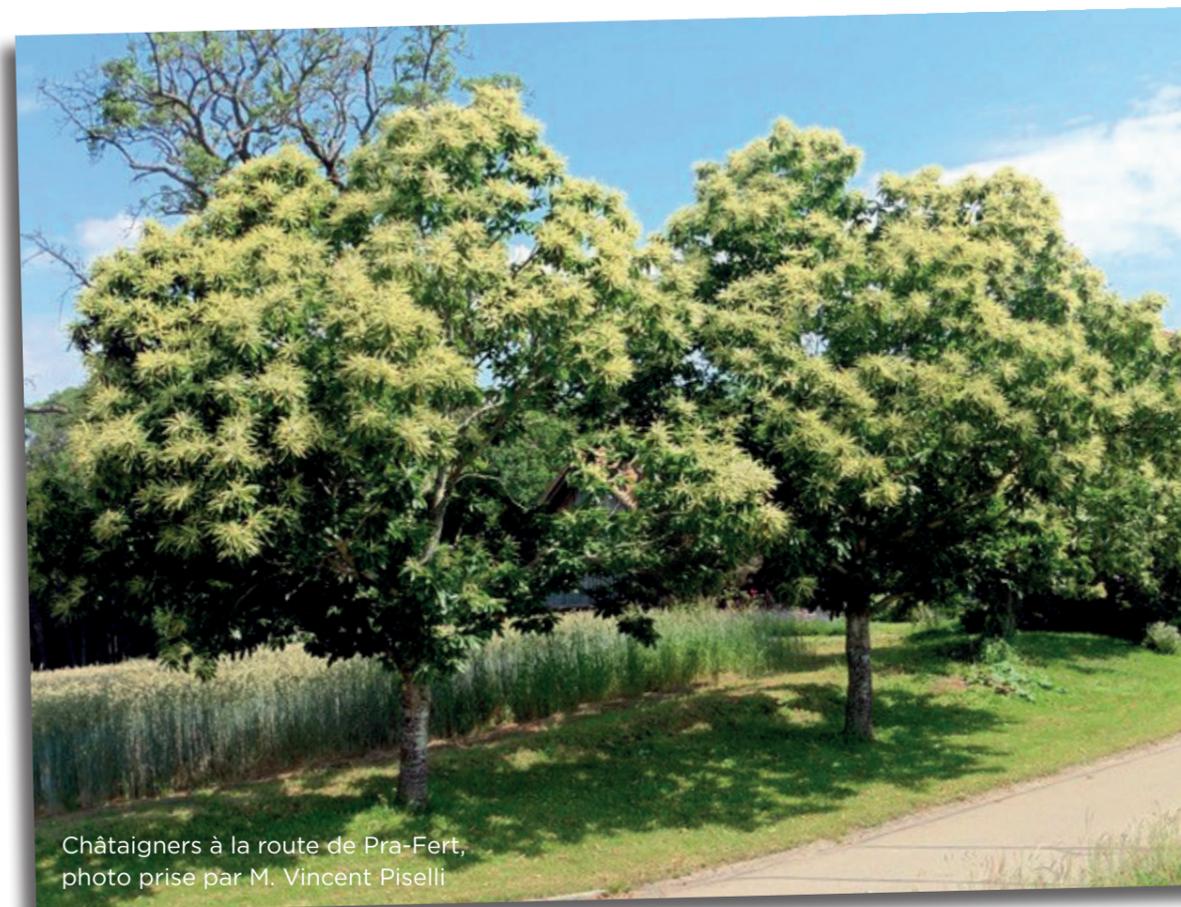
Fête villageoise



Bourse aux vêtements



Clôture scolaire 2024



Châtaigniers à la route de Pra-Fert,
photo prise par M. Vincent Piselli

SERVICE D'ANIMATION

Pierre de Feu SA



cheminées - poêles - fourneaux - taille de pierre - façades

Route de l'Industrie 16 - 1754 Avry-Rosé
026 470 29 00 - www.pierrefeu.com

S&E Schöpfer + Egger AG

Sanitär • Spenglerei • Bedachungen
Sanitaire • Ferblanterie • Couverture

1712 Tafers Tel. 026 494 26 33
1754 Rosé Tél. 026 470 18 57

En plein cœur
Kinésiologie & soins thérapeutiques



10 %
* sur présentation de ce coupon

Emma Clément
076/390.26.39

Avry-Bourg 13,
1754 Avry

en_plein_coeur_kine
En plein cœur_kine

PROGRAMME 2024-2025

SERVICE D'ANIMATION VILLAGEOISE

Pour l'année 2024-2025, le Service d'animation villageoise sera ouvert aux horaires suivants

	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin		Tartine et... Ouvert à tous Hebdomadaire	
Après-midi	Activité et accueil libre de la 3H à la 8H Hebdomadaire		Cartes Adultes Le premier vendredi du mois
Soirée		Atelier découvertes Adultes Premier jeudi du mois	Souper et accueil libre de la 9H à la 11H Hebdomadaire

Le Centre est fermé pendant les jours fériés, les ponts et les vacances scolaires. Des horaires spéciaux peuvent éventuellement s'appliquer à certaines périodes.



Programme 2024-2025

L'accueil du mercredi après-midi

Chaque mercredi après-midi, le Centre propose un accueil libre pour les enfants de la 3H à la 8H de 14h à 18h.

L'accueil libre n'est pas un système de garde mais repose sur un concept de libre adhésion. Les enfants et les jeunes choisissent de venir ou non au Centre et sont libres de partir quand ils le souhaitent. Les enfants n'ont pas besoin de s'inscrire pour y accéder. Ils doivent toutefois respecter la charte du Centre. L'utilisation du téléphone portable est interdite dans les locaux.

Durant l'après-midi, une activité est proposée aux enfants et un goûter est offert. Les enfants qui ne sont pas intéressés par l'activité proposée ont le choix de profiter d'un moment de calme ou de jeux libres pendant ce temps.

Tartine et...

Chaque jeudi matin de 9h à 11h30, le Centre est ouvert à toutes personnes, jeunes, moins jeunes, parents avec enfants d'âge préscolaire ou enfant ayant l'alternance... pour se retrouver autour d'un café et d'une petite collation.

De 10h à 11h, une activité ciblée adaptée aux enfants est proposée dans la deuxième salle du Service d'animation. Les enfants et les parents sont libres d'y participer.

Un coin sensoriel disponible toute l'année est aménagé dans la salle « la Bulle » afin de permettre aux enfants de se détendre, d'explorer et stimuler leur imagination.

L'accueil du vendredi

Chaque vendredi de 18h à 21h, le Centre propose « un café complet » suivi d'un accueil libre pour les jeunes de la 9H à la 11H. L'accueil libre n'est pas un système de garde mais repose sur un concept de libre adhésion. Les jeunes choisissent de venir au Centre et sont libres de partir quand ils le souhaitent. Cela encourage le dialogue et la confiance entre le jeune et ses parents.

Le premier vendredi du mois sont organisées des soirées cuisine pour les jeunes de la 8H à la 11H et ce, seulement sur inscription. Chaque participant doit contribuer à la confection du plat. L'horaire est de 17h30 à 21h, les inscriptions se terminent le jeudi matin, veille de l'activité cuisine. La somme du repas est de CHF 3.- par jeune, également pour le café complet des autres vendredis.

Jeudi soir

Chaque premier jeudi du mois, le Service d'animation villageoise vous propose des soirées de partage de

passions destinées aux adultes et aux seniors. Durant le mois, des soirées jeux: jeux de société, scrabble, échecs ... peuvent également être proposées.

Cartes

Chaque premier vendredi du mois (reporté si férié ou vacances scolaires) de septembre 2024 à juin 2025, des après-midis « Cartes » sont proposés de 14h15 à 17h.

Événements à venir

A vos agendas, voici nos prochains événements :

Halloween

Le jeudi 31 octobre 2024 à 19h

Adapté aux enfants dès 6 ans, accompagnés d'un adulte Dans la cour du Roi d'Avry, un mystérieux personnage a osé cacher les chaussettes du Roi. Sans elle, il ne peut régner correctement. Rejoignez-nous pour une soirée familiale pleine de mystères, où votre mission sera de parcourir les couloirs du château afin de dénicher des indices et découvrir qui a commis cette farce royale... et pourquoi!

Fenêtre de l'Avent

Du 1^{er} au 24 décembre 2024

Les Fenêtres de l'Avent sont des moments magiques où chaque soir, du 1^{er} au 24 décembre une nouvelle fenêtre illuminée et décorée s'ouvre dans la commune. Une verrière peut être proposée aux visiteurs pour partager un moment convivial autour de la fenêtre illuminée.

Vous trouverez chaque mois, notre programme sur <https://www.avry.ch/programme>

Et suivez-nous sur nos pages



Animation Avry



FRITIME

Depuis le mois d'avril 2024, le projet FriTime qui vise à promouvoir les activités sportives, artistiques et culturelles en faveur de tous les enfants et les jeunes du canton de Fribourg a vu le jour dans la commune d'Avry. L'association encourage et soutient les communes du canton à développer des activités gratuites et accessibles à toutes et tous, en collaboration avec le réseau associatif local.

COMMUNE D'AVRY

FRITIME
Programme
Octobre 2024

Le mercredi 2 octobre
De 13h15 à 15h15
Pour les enfants dès la 3H
A la Rte du Covy 64

VISITE DU POULAILLER
proposée par Pascal Rossier

"Viens découvrir comment vivent les poules au quotidien. Tu apprendras d'où viennent les œufs et comment elles se nourrissent. Une visite pour mieux comprendre le monde des animaux de la ferme et leur rôle essentiel."
Goûter offert

Le mercredi 9 octobre
De 14h à 16h
Pour les enfants dès 9 ans
A la place de jeux d'Avry

INITIATION A LA COURSE D'ORIENTATION
proposée par Alison High

"Viens découvrir la course d'orientation, un sport où l'objectif est de trouver des balises cachées dans le paysage, à l'aide d'une carte. C'est une excellente occasion de te dépenser, d'apprendre à lire une carte, et de te déplacer comme un vrai explorateur!"
Goûter offert

Le samedi 12 octobre
(repoussé au 9.11.24 si mauvais temps)
De 10h à 16h
Pour tout public
A la Rte du Covy 48

VISITE DE LA FERME OASIS
proposée par Linda Hofmann

"Venez passer une journée à la ferme. Au programme: visite guidée et plantation d'arbres. Apportez votre pique-nique pour partager un moment convivial en plein air. Les enfants doivent être accompagnés."
Gâteaux sur le champ offert

Vous trouverez toutes les informations ainsi que les formulaires d'inscription sur <https://www.avry.ch/fritime>

Pour toutes questions ou informations:
fritime@avry.ch ou au 079/507.99.03

LA VIE DES ÉCOLES

LA VIE DES ÉCOLES

LA VIE DES ÉCOLES

Spectacle « Rallumer les étoiles »

Le projet

Vivre l'aventure d'un spectacle autour du thème des rêves; donner aux élèves la possibilité de créer un univers leur permettant d'exprimer leurs talents et leurs émotions; malgré la morosité ambiante ou les craintes par rapport à l'avenir, ne pas cesser de rêver et d'y croire; voilà, dans les grandes lignes, le projet ambitieux et de longue haleine qui, pendant neuf mois, a occupé les 191 élèves de l'école primaire d'Avry; toute l'équipe enseignante avec sa directrice qui ont coordonné les interactions. Une costumière, une chorégraphe, une danseuse et un percussionniste sont venus accompagner certains ateliers.

Le spectacle

Dans le but de véhiculer les valeurs de bienveillance, d'entraide, de respect, d'implication et de collaboration – les classes ont été mélangées en fonction des talents et des envies des enfants. Le spectacle s'est articulé autour de cinq tableaux:

Les cauchemars qui dépeignent une ambiance lourde, qui s'apaise progressivement.

Le monde irréel où un échange entre la maîtresse et ses élèves est ponctué par l'apparition d'un magicien qui aide les rêves à se réaliser (« Ensemble, tout est possible »).

Le monde idéal, ce qui ne tourne pas rond dans le monde est présenté sous forme chantée.

La liberté où il s'agit pour les acteurs et les actrices de sortir de leur « zone de confort » et de se sentir libres.

Le voyage, un enfant est dans la lune, déconnecté de tout ce qui l'entoure; il est pris par son rêve: parler aux animaux en voyageant pour entrer dans leur monde. Ce rêve est-il réalisable?

Le lien entre les tableaux et le fil rouge du spectacle sont assurés par des *storytellers* (des récitants).

Le thème du chant final « Rallumeurs d'étoiles », interprété par l'ensemble des élèves sonne comme un résumé de tout le spectacle et de ses intentions. Voici le refrain:

« Rallumeurs d'étoiles

Rallumeurs d'étoiles
Hissez haut notre idéal
Hissez haut nos idées
Haut nos idées... »

Et, comme le dit si bien le texte, il faut avoir un grain de folie pour rallumer les étoiles et concrétiser ses rêves avec comme seul salaire de la traînée de poudre d'étoiles polaires.

Quitter la pesanteur de la ville, ses réverbères artificiels pour rallumer les étoiles.

Qu'en pensent les élèves ?

Je remercie chaleureusement Robin (11 ans, 7H), Maélie (12 ans, 8H), Solène (12 ans, 8H), Emil (6 ans et demi, 3H) et Jonas (7 ans, 3H) de s'être prêtés au jeu de l'interview expresse.

Pour résumer, on peut dire que toutes et tous ont pris du plaisir à la réalisation du spectacle qui leur a demandé un effort de longue haleine. Bien que souvent pessimistes, leur vision du monde actuel laisse néanmoins entrevoir quelques espoirs. Certaines et certains d'entre eux entendent apporter des solutions, notamment dans leur future profession pour celles et ceux qui ont déjà des projets.

C'est peut-être à nous, adultes – enseignants et parents –, de répondre à l'appel lancé par les élèves et qu'il incombe de bâtir sur les valeurs véhiculées par le spectacle.

Les vacances d'été auront permis à chacune et à chacun de recharger ses batteries, dans le souvenir encore

vivant d'un univers qui aura certainement rappelé celui du Petit Prince à certains d'entre nous.

Si la plupart de nos rêves passent rapidement dans l'oubli, celui proposé par les élèves de l'école primaire d'Avry et celles et ceux qui les ont encadrés restera, à n'en point douter, dans les mémoires.

Regrettant un peu de n'avoir pas pu partager davantage cette aventure, je souhaite néanmoins que le réveil se fasse en douceur, que cette expérience ne reste pas lettre morte et suscite des vocations de « Rallumeuses et rallumeurs d'étoiles ».

Merci à chacun et à chacune de nous avoir fait rêver, ne serait-ce que pendant une heure.

N'oublions pas d'observer les étoiles et de formuler des vœux pour notre monde.

AS

LA VIE DU VILLAGE



Spécialiste Honda
Réparations et entretien toutes marques
Préparation d'expertises
Vente de véhicules neufs et d'occasions

Route de Fribourg 16 · 1754 Avry
Tél. 026 470 19 17 · vonavry@bluewin.ch



1754 CORJOLENS

026/470 28 38

079/256 97 82

www.rossier-maraicher.ch



**Je suis là pour vous
à Avry-sur-Matran**

Sébastien Dénervaud, Conseiller en assurances et prévoyance
T 026 347 33 40, sebastien.denervaud@mobiliere.ch

Agence générale Fribourg
Daniel Charrière

Rue du Centre 14, Villars-sur-Glâne
1701 Fribourg
T 026 347 33 33
fribourg@mobiliere.ch
mobiliere.ch

la Mobilière

Madame Isabelle Bourquin célèbre ses 100 ans

«Déterminée, attachante, femme de caractère, vous avez toujours su ce que vous vouliez et n'hésitez pas à le dire.», voilà les mots bien choisis par le Conseiller d'Etat, Monsieur Romain Collaud, pour décrire la toute première centenaire du village d'Avry, Madame Isabelle Bourquin.

C'est entourée de sa famille, des résidents du Home de Cottens, de son personnel attentionné ainsi que de quelques officiels ayant fait le déplacement pour l'occasion que la centenaire, Madame Bourquin, a été célébrée le lundi matin 9 septembre 2024. Une réception touchante retraçant le riche parcours d'une femme solaire et pleine de vie.

Diaporama, discours émouvants et bribes de vie ont su rendre hommage à cette grande dame.

Parmi les nombreux cadeaux, la centenaire d'Avry-sur-Matran a pu recevoir La Liberté du jour de sa naissance,

100 bouteilles de vin et de beaux bouquets de fleurs. Après un apéritif et de délicieuses conversations, les invités ont ensuite été conviés à un repas au sein de la cafétéria de la Résidence.

Ce fut donc un honneur pour les trois représentants de la commune d'Avry, Madame Eliane Dévaud-Sciboz - Vice-Syndique, Monsieur Robin Schwab - Conseiller communal en charge de la santé et des affaires sociales et Madame Léa Renevey - Conseillère générale, membre de la commission d'information ainsi que de la commission culturelle, de pouvoir partager ce moment si précieux et historique pour la commune d'Avry.

Le secret de sa longévité? Nous n'avons pas réussi à obtenir cette information mais, soyez assurés cher.e.s lecteur.rice.s, nous vous tiendrons au courant s'il nous parvient.

LR



Portrait

Née le 8 septembre 1924 à Delémont, Isabelle Bourquin a grandi dans une famille ouvrière aux côtés de son petit frère, Pierre. C'est dans sa ville natale et de cœur qu'elle a fait sa scolarité et accompli sa formation d'employée de commerce.



Malgré ses fortes attaches dans la région du Jura, Madame Bourquin a vadrouillé dans toute la Suisse grâce à sa passion pour le scoutisme. Activité qui lui a d'ailleurs permis de rencontrer son mari, Jean-Marie Bourquin, avec qui elle s'est mariée en 1952. De cette union sont nés Annick (1955), Philippe (1958) et Pascale (1959).

Maman attentionnée, excellente cuisinière et amatrice, elle peignait de belle manière sur porcelaine sur porcelaine. C'est à Bienne que Madame

Isabelle Bourquin a principalement vécu. En 1985, elle déménage à Sonvilier – village d'origine des Bourquin – suite à la retraite de son mari. Monsieur Bourquin qui nous a quittés en 2002.

Pour des raisons de santé, Madame Bourquin a déménagé en 2016 auprès de son fils à Avry. Elle réside maintenant depuis quelques années à la Résidence Saint-Martin de Cottens.

À ce jour, elle est entourée de ses 3 enfants, 8 petits-enfants et 2 arrière petits-enfants qui lui rendent autant d'amour qu'elle en a donné durant ses 100 ans de vie.



Jubilaires 100, 90 et 80 ans

Comme le veut la tradition, Avry a fêté ses jubilaires à l'occasion d'un repas convivial.

Nous félicitons, pour leur 90 ans, Mesdames Bernadette Bürgy et Mathilde Rossier, accompagnées de Madame Marie-Hélène Mabellini, membre de la Commission d'Animation.



Félicitations également, pour leurs 80 printemps, à Jacques Sperizen, Edmond Darbellay, Roland Berset, Elisabeth Mettraux, Claudine Nissille et Lina Potenza.



Manquent Madame Françoise Terradillos et Monsieur Jackie Bézières.

Notre commune a également la joie de fêter cette année le centième anniversaire de Madame Isabelle Bourquin.

Que l'amour, la santé et la paix leur tiennent lieu de fortune !

Muriel Camélique

LA VIE DU VILLAGE

LA VIE DU VILLAGE

LA VIE DU VILLAGE

Open Cinéma

Pas loin de 250 personnes, une odeur alléchante de pop-corn dans l'air, autrement dit, les conditions idéales pour visionner « Abominable » de Dreamworks.

C'est le concept qu'a offert la toute première édition de l'OpenAir cinéma à Avry qui a eu lieu le 31 août sur le terrain de football en face de la chapelle d'Avry.

Événement qui a su séduire les Apriliens. Nous avons même accueilli certains aventuriers qui ont fait le voyage depuis les communes de Farvagny, Pensier et Châtel-St-Denis pour profiter de ce nouvel événement communal.



LR



LA VIE DU VILLAGE

LA VIE DU VILLAGE

LA VIE DU VILLAGE

Les dangers d'Internet - Être et rester vigilant partout Conférence à l'attention des aîné(e)s

Le 22 mai 2024, Monsieur Gino Frangone, chargé de communication et porte-parole de la police cantonale fribourgeoise, a rendu attentif un nombreux public d'aînés venus de Matran et d'Avry, des dangers d'Internet et de la vigilance dont chacun doit faire preuve.

Ses conseils étant utiles pour petits et grands, il ne nous semble pas superflu de vous les transmettre.

Monsieur Frangone a entamé sa présentation par cette phrase exclamative: **Osez déranger la police!!**

Si vous avez un doute, des inquiétudes quant à une situation ou assistez à un accident ou un délit, n'hésitez pas à appeler le 117. L'appel est gratuit; il va être traité selon le degré d'urgence. Il ne faut pas se dire que le voisin ou un autre témoin va contacter la police. Mieux vaut un appel de trop que pas d'appel du tout.

Il a ensuite abordé différents sujets qui nous concernent tous.

Les dangers d'Internet

Internet est un outil formidable, mais il faut rester méfiant dans certaines situations. D'ailleurs, actuellement, les cambriolages sont en baisse mais les arnaques sur Internet ont pris l'ascenseur.

Lorsque vous êtes contacté par Internet, des indices devraient vous mettre la puce à l'oreille sur le caractère frauduleux de l'intervention, tels:

- l'orthographe (du courriel, du site Internet, des annonces); en principe, un texte ne devrait contenir aucune ou peu de fautes;
- l'adresse du courriel ou du site Internet qui paraît frauduleuse (p. ex. la-poste@colis-suisse.info, post-receive.com);

- des fichiers sont annexés: dans le doute il ne faut pas les ouvrir;
- l'envoi est dirigé dans vos courriers indésirables. Si tel est le cas, la prudence est de mise;
- on vous demande des informations personnelles et bancaires privées (IBAN, mot de passe); ne les divulguez pas, même pas à votre banquier.

Les réseaux sociaux

Les réseaux sociaux sont géniaux, mais ils peuvent aussi vous attirer des ennuis.

- n'acceptez jamais des propositions d'amitié ou de rencontre en ligne de personnes que vous ne pouvez pas identifier clairement ou que vous n'avez jamais rencontrées dans la vie réelle;
- ne cédez jamais à une demande d'argent, de biens, de photos d'un(e) inconnu(e).

N'échangez par exemple pas des photos compromettantes. La remise de telles images peut aboutir à un chantage puis, par peur ou par honte, au paiement d'une somme d'argent. Dans un tel cas, n'entrez pas en matière sur les exigences du maître-chanteur. Ne payez pas!

Les appels-chocs

« Allô... C'est l'escroc! » Faux policiers, faux proches, faux employés de banque, etc.

L'appel-choc est une forme particulièrement agressive d'arnaque par téléphone. On vous appelle et on vous assène une nouvelle plausible mais fautive, pour créer un choc.

Votre interlocuteur (avocat, médecin-chef, etc.) prétend qu'un membre de votre famille est en détresse et

que vous pouvez lui venir en aide en remettant le plus vite possible de l'argent à un coursier. Un policier vous signale la présence de cambrioleurs et vous propose de mettre vos objets de valeur «en sécurité».

Raccrochez à cet interlocuteur qui vous met la pression! Et appelez votre connaissance soi-disant en détresse ou la police. Ne remettez jamais d'argent à quelqu'un que vous ne connaissez pas.

Vous avez le droit de demander à un policier de se légitimer. Il doit vous donner son nom ou son numéro de matricule.

Astuce du neveu ou de la nièce

Une personne vous contacte en se faisant passer pour un parent ayant besoin d'argent de toute urgence. Il vous explique en outre qu'il ne pourra pas venir lui-même mais qu'il enverra un ami.

Soyez sur vos gardes! Posez à votre interlocuteur des questions auxquelles seuls de «vrais» parents sont en mesure de répondre. Si votre interlocuteur invoque une situation d'urgence, dites-lui que vous avez besoin de réfléchir et raccrochez. Prenez ensuite le temps de vérifier ses dires auprès d'un membre de votre famille en qui vous avez confiance.

Ne cédez jamais à la notion d'urgence!

Cambriolages

Sidonie, qui est sur le point de partir en vacances, est si heureuse qu'elle a publié sur les réseaux sociaux «J-1 avant mes vacances de trois semaines en Asie». Ainsi, elle augmente fortement son risque d'être cambriolée!

Durant vos absences, simulez une présence:

- faites relever votre courrier;

- ne fermez pas tous les stores et tous les volets, mais fermez les fenêtres et la porte à clé.
- un des obstacles très efficace pour dissuader les cambrioleurs est d'entretenir des relations de bon voisinage; si votre voisin sait que les lieux sont inoccupés, il sera plus attentif;
- proposez à votre voisin de parquer sa voiture sur votre place de parc;
- faites en sorte qu'une lumière s'allume la nuit, même si les cambriolages se déroulent majoritairement de jour car les gens sont au travail et les enfants à l'école. Et il est plus facile de passer inaperçu de jour, déguisé en électricien!

Et, que vous soyez absent ou non, ne laissez pas vos objets de valeur (ordinateur, clés de voiture, téléphone portable, montre, etc.) à la vue de tous. Rangez-les au moins dans un tiroir.

Vol dans les véhicules

Beaucoup trop de conducteurs aujourd'hui encore laissent leur véhicule ouvert sur la voie publique ou à leur domicile. N'oubliez pas que l'occasion fait le larron! Fermez les portes et les fenêtres, cachez vos objets à l'abri des regards.

Vol à l'astuce

Les vols à l'astuce sont commis principalement dans des endroits très fréquentés comme les espaces ou les transports publics. Ainsi, soyez attentif dans la foule, demandez un accompagnant si vous devez transporter une importante somme d'argent, méfiez-vous d'un inconnu qui vous pose beaucoup de questions et évitez de sortir vos valeurs inutilement.

Adresses utiles

Le site Internet de la Prévention Suisse de la Criminalité PSC www.skppsc.ch/fr aborde maintes thématiques visant à la prévention de la criminalité: violence, vol, abus sexuel, Internet, escroquerie et cambriolage. Il fourmille de conseils utiles au quotidien.

VisioPol est le guichet en ligne de la Police cantonale fribourgeoise. Il vous permet de prendre rendez-vous et d'accéder en visioconférence à certaines prestations policières (dépôt d'une plainte en cas d'infraction simple lorsque l'auteur est inconnu comme un vol de porte-monnaie, annonce de la perte de documents

d'identité et obtention de l'attestation nécessaire pour les renouveler, conseils et/ou des informations).

S'abonner à la page de la police fribourgeoise sur les réseaux sociaux est une bonne idée car elle y publie régulièrement diverses informations (p. ex. sur Facebook page de la «Police cantonale Fribourg – Kantonspolizei Freiburg», sur Instagram «policecantonalefrbourg», etc).

*Pour la Commission d'animation
Muriel Camélique*



CENTRE

ITS

INTERACTIVITÉ THÉRAPIE SPORT

MARLY

AVRY

FRIBOURG

PÉROLLES CENTRE

VILLARS-SUR-GLÂNE

Physiothérapie générale et du sport

Fitness médical

Hydrothérapie
(piscine de Marly, MIC)

Thérapies complémentaires

Cours de groupe – Pilates

Formation

20
ANS

www.centre-its.ch

info@centre-its.ch

026 322 62 62

Nous sommes là pour vous



*Les Ailes
D'Aileen
Association*

*Pour partager la souffrance
de votre enfant malade et vous soutenir
après l'envol de votre petit ange*

+41 79 314 88 15

www.lesaillesdaileen.ch

lesaillesdaileen@gmail.com

Pour que la maladie et le décès d'un enfant ne soit plus jamais un tabou



STRITT & FORLIN SA

**installations sanitaires
ferblanterie - couverture**

Tél.: 026 470 04 70 - www.strittetforlin.ch



**UNE ADHÉSION =
UN ARBRE
PLANTÉ!**

en soutenant l'opération Robins des bois

**ForêtFribourg
WaldFreiburg**
Association des propriétaires forestiers
Verband der Waldigentümer

www.robins-des-bois.ch



Dispositions légales: murs, clôtures et haies

Fréquemment, les propriétaires se questionnent sur les distances à respecter pour installer un mur, une clôture ou d'autres plantations. Vous trouverez ci-dessous quelques règles tirées de la/du

- Loi sur la mobilité (LMob) du 5 novembre 2021, version entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024
- Règlement sur la mobilité (RMob) du 20 décembre 2022, version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023
- Loi du 10 février 2012 d'application du code civil suisse (LACC) pour le canton de Fribourg, version entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC) du 2 décembre 2008, version entrée en vigueur le 1^{er} mars 2024
- Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC) du 1^{er} décembre 2009, version entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024
- Loi du 12 septembre 2012 sur la protection de la nature et du paysage (LPNat), version entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023

Sont réservées d'éventuelles dispositions complémentaires fixées dans la réglementation du Plan d'aménagement local (règlement communal d'urbanisme) ou du Plan d'aménagement de détail

Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions ReLATeC

Art. 84 Obligation de permis – Selon la procédure ordinaire

¹ Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure ordinaire :

- f) les ouvrages de génie civil tels que remblais, déblais, parois parapentes, conduites, canalisations, captages d'eau, aménagements de cours d'eau, ainsi que les accès à une route publique

Art. 85 Obligation de permis – Selon la procédure simplifiée

¹ Sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée :

- a) les murs de soutènement, y compris les mouvements de terre qui sont liés à leur réalisation, les murs de clôture ainsi que les clôtures sous réserve de l'article 87 al. 1 let. e2 ch. 3

Art. 87 Dispense de permis (art. 135 al. 3 LATeC) – En général

¹ Ne sont pas soumis à permis de construire :

- e2) à l'intérieur de la zone à bâtir :
3. les clôtures en treillis

² La procédure simplifiée doit toutefois être suivie lorsque les constructions et installations énumérées aux lettres b à e2 sont situées :

- a) à moins de 20 mètres ou de toute autre distance légalisée, d'une zone riveraine (lac et cours d'eau), de la forêt, d'une réserve naturelle, d'un objet naturel protégé
b) à une distance inférieure à celle qui est applicable par rapport à une route publique en vertu de la loi du 5 novembre 2021 sur la mobilité
c) dans l'espace réservé aux eaux ;
d) dans un secteur faisant l'objet d'une mesure de protection
e) dans un périmètre archéologique
f) dans un corridor à faune
g) à proximité d'un bâtiment protégé

Art. 59 Talus

¹ Les talus ne peuvent pas dépasser une ligne correspondant à un rapport de 2 : 3 (2 = hauteur, 3 = longueur) et tirée depuis la bordure de la propriété à partir soit du terrain naturel, soit du sommet du mur de soutènement pour les talus montants, ou du pied de ce mur pour les talus descendants (annexe 2, figures 1 à 3). Les dispositions de la législation sur la mobilité relatives aux fonds voisins sont réservées.

² Les particuliers peuvent convenir de déroger par écrit à cette prescription, moyennant la mise en œuvre de mesures constructives assurant la stabilité du talus.

Art. 60 Murs

¹ La hauteur des murs de soutènement ou de clôture ne peut pas dépasser 1,20 m dans l'alignement des bornes (annexe 2, figures 2 et 3). Si un mur dépasse cette valeur, il doit être reculé d'autant. La hauteur du mur se calcule à partir du niveau du terrain naturel en limite de propriété.

² Les dispositions de la loi sur la mobilité relatives aux fonds voisins sont réservées.

ANNEXE 2

Schémas relatifs aux talus et aux murs (art. 59 et 60)

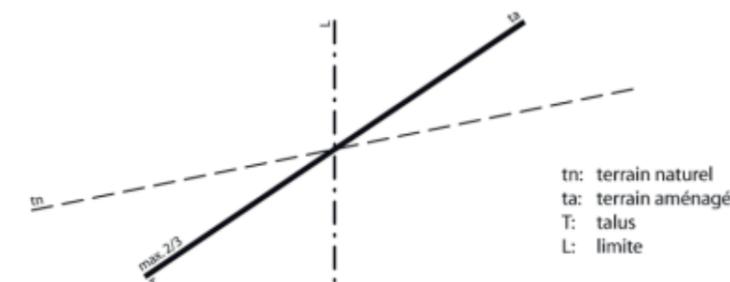


Figure 1

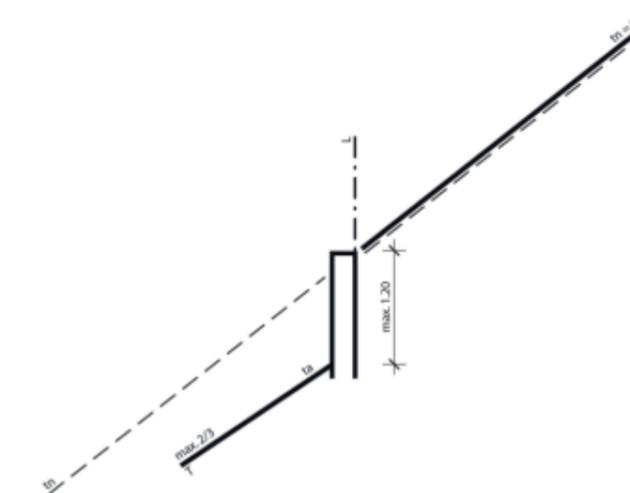


Figure 2

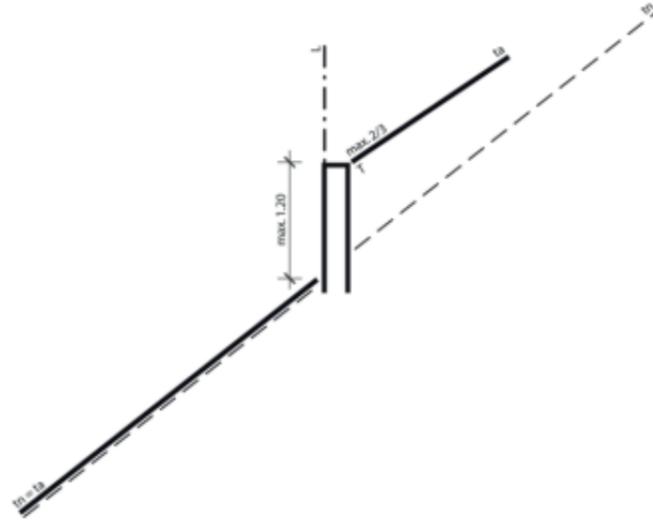


Figure 3

Loi sur la mobilité LMob

Art. 135 Profil d'espace libre

¹ L'espace surplombant la chaussée de la route publique, y compris la distance latérale au bord de la chaussée de 0,50 mètres, doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 mètres au moins.

² L'espace surplombant les itinéraires de mobilité douce à l'exception des itinéraires officiels de loisirs doit être maintenu libre sur une hauteur de 4 mètres au moins.

Art. 136 Distance de construction aux voies cyclables

¹ La distance minimale d'une voie cyclable isolée à respecter par les constructions et installations est de 5 mètres depuis le bord de la chaussée.

² Les dispositions des articles 138 et 140 restent réservées.

Art. 137 Distance de construction aux routes – Principe

¹ Les distances minimales à la route publique, mesurées depuis le bord de la chaussée de la route, à observer par les constructions, installations, plantations ou autres objets sont, sous réserve des dispositions suivantes :

- a) pour une route principale ou une route de liaison hors localité, de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur de 11 mètres et plus. Pour une chaussée d'une largeur de moins de 11 mètres, la distance augmente de 1 mètre par mètre de largeur de chaussée en moins, mais ne dépasse pas 10 mètres
- b) pour une route principale ou une route de liaison en localité :
 1. de 7 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou inférieure à 6 mètres
 2. de 6 mètres pour une chaussée d'une largeur de 7 mètres
 3. de 5 mètres pour une chaussée d'une largeur égale ou supérieure à 8 mètres
- c) pour une route collectrice ou une route de desserte, de 5 mètres

Art. 138 Distance de construction aux routes – Plantations

¹ Les plantations agricoles d'une hauteur maximale de 60 centimètres par rapport au niveau de la chaussée et les haies vives d'une hauteur maximale de 90 centimètres sont autorisées dans les limites de la distance de construction :

- a) sur les routes de desserte
- b) sur les autres types de routes à condition qu'elles maintiennent une distance minimale de 1,65 mètres du bord de la chaussée

² Les plantations qui dépassent la hauteur maximale prescrite, doivent être reculées d'autant qu'elles la surpassent.

³ Sont autorisées dans les limites de distance de construction indépendamment du type de route :

- a) les plantations réalisées dans le cadre de travaux et d'aménagement urbains
- b) les forêts, jusqu'à une distance du bord de la chaussée d'en principe 6 mètres, sous réserve des dispositions fédérales et cantonales relatives aux défrichements

Art. 139 Distance de construction aux routes – Murs et clôtures

¹ Les murs et clôtures ne peuvent être construits, rétablis ou exhausés à moins de 1,65 mètres du bord de la chaussée et pour autant que leur hauteur ne dépasse pas le niveau du bord de la chaussée correspondant de 1 mètre.

² Les clôtures en fil de fer barbelé sont interdites.

³ Les clôtures légères ou provisoires peuvent être implantées à 0,75 mètres du bord des chaussées, le long des routes communales et des routes privées à usage public.

Art. 143 Situation acquise – Plantations et autres petits objets

¹ Les plantations et autres petits objets qui ne sont pas conformes doivent être adaptés à la réglementation en vigueur, même s'ils étaient légaux au moment de leur aménagement ou construction.

² La législation sur la protection de la nature est réservée.

Art. 144 Entretien

¹ Les murs, clôtures, plantes, ouvrages et autres installations en bordure d'un itinéraire de mobilité doivent être entretenus convenablement, dans le respect de la protection de la nature et conformément à la réglementation communale.

² S'ils constituent un danger, leur propriétaire ou le tiers responsable doit prendre immédiatement les mesures propres à garantir la sécurité de l'itinéraire de mobilité.

Art. 146 Exécution par substitution

¹ Si, après avoir été mis en demeure, le ou la propriétaire ou le tiers responsable ne satisfont pas aux obligations découlant des articles 135 et suivants, l'autorité qui a pris la décision fait exécuter les travaux nécessaires et enlever, à leurs frais, les objets en cause.

² En cas d'urgence, l'autorité prend immédiatement les mesures qui s'imposent.

³ Ces frais peuvent être garantis par une hypothèque légale, inscrite au registre foncier.

Règlement sur la mobilité RMob

Art. 63 Distances de construction aux routes (art. 137 LMob)

¹ La chaussée de la route depuis laquelle la distance est mesurée comprend les bandes de transport public et les voies cyclables. Ne sont pas inclus les installations de piétons existants, y compris les aménagements de séparation.

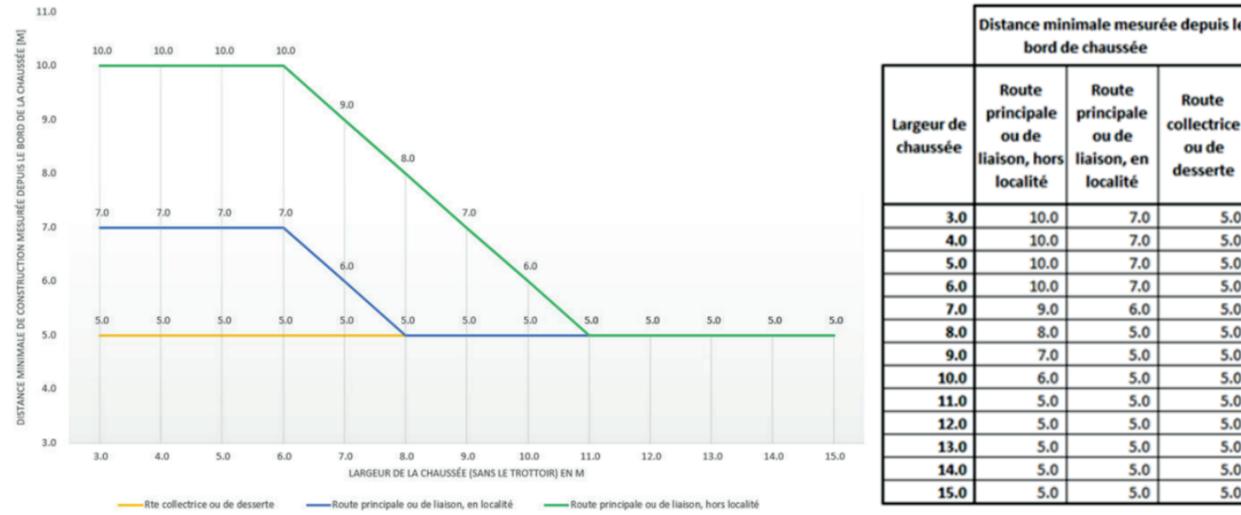
² Les distances pour les largeurs de chaussée se situant entre les largeurs indiquées dans la loi sont déterminées par interpolation linéaire. Le schéma en annexe 1 illustre les distances à respecter.

Art. 64 Notion de clôtures légères (art. 139 LMob)

¹ Sont notamment considérées comme clôtures légères, celles qui sont facilement déplaçable, et ce à peu de frais, telles que les clôtures électriques à bétail, les clôtures constituées de piquets reliés par des fils de fer ou des lattes de bois.

ANNEXE 1

Illustration des distances de construction aux routes (art. 63 al. 2)



Loi d'application du code civil suisse LACC

Art. 44 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Champ d'application

- Les restrictions dans les plantations s'appliquent aux plantations volontaires ainsi qu'à celles qui ont crû spontanément.
- Elles ne s'appliquent pas aux plantations situées au bord des forêts, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres. Les dispositions sur les clôtures sont en outre réservées.
- Les dispositions du droit public sont réservées.

Art. 45 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Distance et hauteur

- La hauteur des plantations, tels les arbres, arbustes et buissons, situées à moins de 10 mètres de la ligne séparative doit être inférieure au double de la distance séparant la ligne séparative du lieu d'implantation des végétaux.
- Lorsque le fonds voisin est une vigne, les plantations doivent être d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.
- La distance se calcule du centre du pied de la plante perpendiculairement au point de la ligne séparative le plus rapproché. Lorsque la plantation est située sur un terrain en pente, le niveau déterminant pour le calcul de la hauteur autorisée est celui du terrain en limite.

Art. 46 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Coupe et suppression des plantations

- Le ou la propriétaire du fonds voisin peut exiger la coupe ou, lorsque les circonstances le justifient, la suppression des plantations qui ne respectent pas les règles fixées à l'article 45, à moins que celles-ci n'aient été plantées depuis plus de vingt ans.

Art. 47 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Branches

- Le ou la propriétaire d'un fonds peut exiger que les branches d'arbres fruitiers qui avancent sur son fonds et lui portent préjudice soient coupées à une hauteur de 4,50 m du sol. Il ou elle peut couper les branches et exiger le paiement du travail si, après réclamation, le ou la propriétaire des arbres ne les a pas coupées dans un délai convenable.

- Les arbres ou branches coupés, arrachés ou brisés par le vent et projetés sur le fonds voisin doivent, sur demande, être enlevés incessamment par le ou la propriétaire des arbres, à défaut de quoi le ou la propriétaire du fonds voisin peut évacuer les branches et exiger le paiement du travail.

Art. 48 Restrictions dans les plantations (CCS 687, 688) – Arbres mitoyens

- Les arbres sur la ligne séparative appartiennent aux deux propriétaires, dans la proportion selon laquelle le tronç empète sur l'un et l'autre des fonds.
- Chaque copropriétaire peut requérir que ces arbres soient abattus. Les dispositions de la législation en matière de protection de la nature et du paysage sont réservées.
- L'arbre abattu est partagé entre les copropriétaires, dans la proportion de leur droit.

Art. 57 Clôtures (CCS 697) – Principe

- Le ou la propriétaire d'un fonds est libre de le clore, sous réserve du passage nécessaire, des droits acquis et des restrictions prescrites par la loi.
- Le ou la propriétaire d'un pâturage est tenu-e de le clore de telle manière que le bétail ne puisse pénétrer sur un fonds voisin. Est considéré comme pâturage tout fonds servant principalement à faire brouter le bétail laissé en liberté.

Art. 58 Clôtures (CCS 697) – Haies vives

- A moins d'entente entre les propriétaires voisins, la haie vive n'est plantée qu'à 60 centimètres de la ligne séparative des fonds. Si elle doit servir de clôture entre deux pâturages, elle peut être plantée dans l'alignement des bornes.
- La haie vive ne peut excéder 120 centimètres de hauteur après la tonte, qui doit s'effectuer au moins tous les deux ans ou, si la haie sépare deux pâturages, tous les quatre ans.
- Le voisin ou la voisine a toujours le droit d'élaguer les branches de la haie qui avancent sur son fonds.
- La législation sur la mobilité demeure réservée pour les haies vives qui bordent les routes publiques.

Art. 59 Clôtures (CCS 697) – En limites

- Toute clôture, hormis la haie vive, peut être établie dans l'alignement des bornes, à condition de ne pas excéder 120 centimètres de hauteur. Si elle doit dépasser ce maximum, elle sera reculée de la distance correspondant au résultat de la différence entre la hauteur maximale autorisée (120 cm) et la hauteur effective de la clôture. Ces restrictions ne concernent pas la clôture des cours, jardins et pâturages, qui peut être surélevée suivant les besoins.
- Le voisin ou la voisine acquiert la mitoyenneté de tout ou partie de la clôture en payant la moitié de la valeur de la partie mitoyenne et du sol qu'elle occupe.
- Le ou la propriétaire d'un fonds attenant à un pâturage, qui convertit son fonds en pâturage, doit acheter la mitoyenneté de la clôture autre qu'une haie vive, au prix d'une équitable estimation.

Art. 88 Droit transitoire – Plantations existantes

- Les plantations effectuées en conformité avec les règles de l'article 232 de la loi du 22 novembre 1911 d'application du code civil suisse pour le canton de Fribourg demeurent régies par l'ancien droit.
- Les plantations effectuées en violation des règles de l'article 232 précité sont régies par la présente loi. La suppression ou la coupe des arbres ou plantes ne peut toutefois être exigée lorsque les plantations ont été effectuées au moins dix ans avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

Loi d'application du code civil suisse LACC du 22 novembre 1911 (application de l'art. 88 LACC en vigueur)

Art. 232 CCS 688

- Les arbres de haute futaie qui ne sont pas des arbres fruitiers, les noyers et les châtaigniers ne peuvent être plantés à moins de 6 m ; les autres arbres fruitiers, si ce n'est en espalier, ainsi que les arbres forestiers de taillis

soumis à une coupe périodique de dix ans, à moins de 3 m ; les arbres soumis à une coupe périodique de quatre ans au plus, tels que les saules, peupliers, bouleaux et autres, à moins de 60 cm de la ligne séparative de deux fonds.

² Ces prescriptions ne s'appliquent pas aux arbres situés au bord des forêts des côtes, des ravins et sur la limite de deux pâturages alpestres.

³ Si le fonds voisin est une vigne, tout arbre et toute plante doivent être en principe d'une hauteur inférieure à la distance séparant ledit fonds du lieu de leur implantation.

Loi sur la protection de la nature et du paysage LPNat

Art. 20 Dérogation aux mesures de protection

¹ Lorsque, tous les intérêts pris en compte, il est impossible d'éviter des atteintes d'ordre technique aux biotopes dignes de protection, des dérogations aux mesures de protection peuvent être accordées.

² L'octroi des dérogations est subordonné à l'adoption de mesures particulières permettant d'assurer la meilleure protection possible, la reconstitution ou, à défaut, le remplacement du biotope concerné ; si, exceptionnellement, la reconstitution et le remplacement se révèlent impossibles, ils sont remplacés par le versement d'une somme d'argent d'un montant correspondant à leur coût présumable.

³ Les dérogations sont accordées et les mesures particulières sont fixées par l'autorité cantonale compétente.

Art. 22 Boisements hors-forêt

¹ Les boisements hors-forêt, tels haies, bosquets, cordons boisés, alignements d'arbres et grands arbres isolés, ne peuvent pas être supprimés lorsqu'ils sont situés hors zone à bâtir, qu'ils sont adaptés aux conditions locales et qu'ils revêtent un intérêt écologique ou paysager. Cette interdiction ne concerne pas les boisements hors-forêt situés en zone alpestre.

² Les autres mesures de protection des boisements hors-forêt incombent aux communes ; leur entretien périodique reste cependant de la responsabilité des propriétaires des fonds concernés.

³ Les dérogations à la protection découlant de l'alinéa 1 ou aux mesures prises en application de l'alinéa 2 sont octroyées conformément à l'article 20 ; les décisions y relatives sont toutefois délivrées par la commune.



Garage de Rosé

plus de 40 ans au service de l'automobile

www.garagederose.ch

026 470 13 44

info@garagederose.ch

route de Rosé 74, 1754 Rosé

Voitures neuves et d'occasions,
de qualités et garanties

Exposition permanente

Service après vente professionnel

PAUL BIELMANN & FILS S.A.

INSTALLATIONS SANITAIRES ADDUCTIONS D'EAU

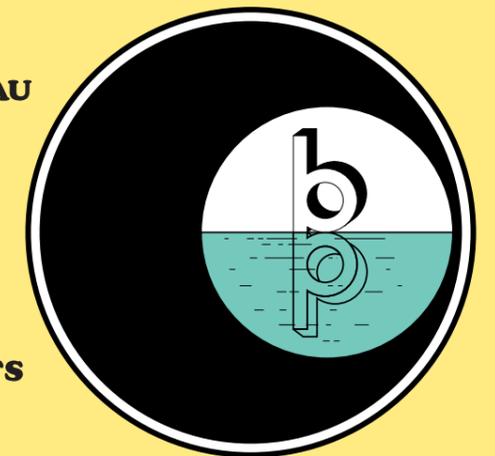
A VOTRE SERVICE DEPUIS 1956

RESERVOIRS D'EAU

STATIONS DE POMPAGE

CONDUITES D'EPURATION

TRAVAUX SPECIAUX SOUS LES PONTS



TEL. 026 470 14 37

1754 ROSE (FR)

RUBRIQUE VERTE

RUBRIQUE VERTE

RUBRIQUE VERTE

Que deviennent nos déchets verts du centre de tri?

Historique

En 1999, les communes fribourgeoises avaient été contactées par les autorités cantonales afin de trouver une solution pérenne pour le traitement des déchets verts. À cette époque, la commune d'Avry avait sollicité les agriculteurs du village afin de connaître leur avis à ce sujet. Monsieur Werner Hofmann avait alors proposé de s'occuper de la gestion des déchets verts et d'en faire du compost agricole. Un quart de siècle plus tard, le gazon, les feuilles mortes, les épiluchures, les branches et autres déchets végétaux de toute la commune se sont transformés en compost agricole sur l'exploitation de la famille Hofmann.

Qu'est-ce qui caractérise un bon compost?

La transformation de végétaux en compost est un processus complexe qui nécessite la maîtrise de plusieurs paramètres. En effet, il ne suffit pas de collecter des végétaux et de les laisser sur un tas sans les toucher.

Dans un premier temps, il est primordial de recevoir de la matière propre. Cela veut dire que la matière première végétale ne doit pas contenir de corps étrangers tels que du plastique, du métal ou toute autre matière synthétique. Les fleurs en plastique, les pots de fleurs, les étiquettes de plantes ornementales, les sapins de Noël décorés de guirlandes ainsi que les sacs

en plastique sont typiquement des éléments qui n'ont rien à faire dans une benne de déchets verts.

Dans un deuxième temps et afin d'obtenir du compost, il conviendra de mélanger les déchets verts selon un processus bien défini car la priorité est d'atteindre un rapport carbone/azote (C/N) favorable pour démarrer un cycle de compostage. Par exemple, le gazon ne contient que de l'azote, ainsi, il ne se laissera pas composteur seul. À contrario, les copeaux de bois ne contiennent que très peu d'azote mais sont riches en carbone. Ceci démontre l'importance de mélanger divers déchets végétaux pour les transformer en un

bon compost. Le compostage avec un rapport C/N idéal n'est pas encore garanti car, il faudra aussi s'assurer d'avoir suffisamment d'humidité pour débiter le processus. Les déchets verts peuvent néanmoins être mélangés avec du fumier ou du lisier afin d'atteindre un rapport C/N favorable.

Le processus d'hygiénisation

Le compostage des déchets verts s'effectue en bordure des champs. Pour se faire, un andain de 3 mètres de large et environ 1,7 mètres de haut est constitué. La fermentation de la matière organique crée un échauffement, il est nécessaire de brasser l'andain plusieurs



Les branches sont défibrées 2 à 3 fois par année par l'ETA Fragnière



La transformation en image de déchets verts en compost par brassage de l'andain

fois pour y apporter de l'oxygène. Cet oxygène permet aux bactéries et micro-organismes transformant la matière organique de respirer. Entre 3 et 6 brassages sont nécessaires pour transformer des déchets verts en compost. Ce processus d'échauffement s'appelle l'hygiénisation et peut atteindre une température allant jusqu'à 72°C. En conditions optimales, les déchets verts peuvent être transformés en compost en moins de 10 jours.

Les différentes qualités de compost

Contrairement à ce que certains pensent, le compost agricole n'est pas un terreau de jardinage. En effet, dans l'agriculture le compost frais est un engrais de longue durée tandis que le terreau de jardinage est un compost mûr, tamisé et parfois mélangé avec de la terre fine. Pour l'utilisation agricole, il n'est pas nécessaire de tamiser le compost pour le rendre tout fin. En effet, des éléments plus grands comme des bouts de bois peuvent être répandus dans les champs. Ainsi les champignons présents dans le sol s'occuperont de décomposer la lignine du bois. Par la suite, les limaces mangeront ces derniers pour en faire de l'azote qui pourra être absorbé par les racines des plantes et leur permettre de grandir. C'est ainsi que le cycle se déroule. Les déchets végétaux permettent à de nouvelles plantes de grandir sainement et de produire du blé, des pommes de terre, du maïs, des betteraves sucrières, ... En résumé, la force du compost est avant tout de faire grandir les plantes de manière saine, pour permettre d'assurer un équilibre des éléments nutritifs dans le sol.

Les quantités traitées

Les quantités de déchets végétaux évoluent fortement en fonction de la météo. Par exemple en 2010

et en 2015, il y a eu moins de déchets verts à la suite de sécheresses. À contrario, en 2020 il y a eu beaucoup de déchets végétaux à traiter car la pluviométrie et l'ensoleillement étaient idéaux tout au long de l'année.

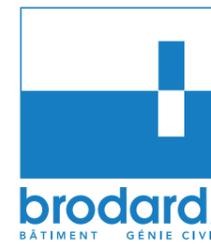
Règlementation

En 2021, l'office fédéral de l'environnement a instauré un cours obligatoire sur le compostage que les agriculteurs dont les exploitations agricoles traitent des déchets végétaux doivent suivre. Ainsi, le traitement de déchets verts s'est professionnalisé. Ce cours dure 4 jours et la réussite d'un examen est nécessaire pour obtenir un certificat fédéral. Le service de l'environnement délivre par la suite une autorisation d'exploitation d'une compostière sur un site défini et contrôlé. Avry est l'une des 17 communes fribourgeoises qui détient une autorisation d'exploitation de site de méthanisation ou de compostage. Chaque année, tous les sites sont soumis à des tests de qualité grâce à des échantillons de compost qui sont prélevés et analysés en laboratoire. Ces analyses servent à déterminer les valeurs en azote, phosphore, potasse et magnésium des engrais utilisés sur les domaines agricoles en Suisse.

Conclusion

Grâce à ce système de compostage, la commune d'Avry a su trouver un bon concept de traitement des déchets verts avec un circuit court qui minimise les transports. Il est cependant judicieux de rappeler que la qualité du compost repose sur beaucoup d'éléments et la population y contribue grandement en triant de manière rigoureuse les déchets verts.

MAG



L'entreprise de construction fribourgeoise à taille humaine



Route de Fribourg 20
1634 La Roche

GBRODARD.CH

Centre Automobile 2000 SA



Garage
Carrosserie
Pare-brise
Achat/vente de voitures

Rte des Murailles 4 - 1754 Avry-sur-Matran
Tél. 026 470 10 29 - Fax 026 470 17 89
info@ca2000.ch - www.ca2000.ch

80 Centre de Rosé RAUS SA



**Agence SUZUKI - Garage - Carrosserie - Pneus - Réparations toutes marques
Station-Service & Shop - Département agricole - Constructions**



raus@bluewin.ch 026 470 43 43 www.centrederose.ch

MURITH SA
POMPES FUNÈBRES

Maxime Künzli
Conseiller funéraire

*aide les familles en deuil
en assurant un service
digne et personnalisé*

Pérolles 27
1701 Fribourg
026 322 41 43

ASSF
Détenteur du brevet fédéral

RUBRIQUE HISTORIQUE

En marge du Morat-Fribourg, le tilleul d'Avry

Alors qu'il dirigeait l'Institut de botanique de l'Université de Fribourg, le Père Alois Schmid, un éminent botaniste, est parvenu à reproduire par bouture un descendant de sève du vénérable Tilleul de Morat, aujourd'hui disparu. Dès lors, le jeune tilleul a prospéré sur la place de l'Hôtel de Ville de Fribourg, à quelques mètres de l'emplacement où l'arbre séculaire avait été percuté en 1983 par le véhicule d'un conducteur ivre.

Le 2 juin 1985, le jour de la fête patronale à Avry, un autre descendant direct du tilleul de Morat était planté à proximité de la chapelle. Le Père Schmid, de la



Communauté des Pères Rédemptoristes de Matran, tenait ainsi à témoigner son amitié à la commune d'Avry. À l'époque où le Conseil communal organisait un *Concours des maisons fleuries d'Avry*, c'est le Père Schmid qui présidait le jury.

Le Tilleul de Morat rappelle la victoire des Suisses sur Charles le Téméraire, remportée le 22 juin 1476. D'après la légende, un messager a couru apporter la nouvelle à Fribourg, agitant dans sa main un rameau trouvé sur le champ de bataille. Épuisé, il s'est effondré à son arrivée. La branche a pris racine à cet endroit précis et elle est devenue *Le Tilleul*.

La célèbre course Morat-Fribourg évoque cet événement qui a 530 ans d'âge. Rappelons tout de même que la victoire de Morat ne concernait pas les régions du canton de Fribourg qui seront conquises ou annexées après 1476. Les Broyards, les Veveysans, les Glânois et les Gruériens étaient du côté de Charles le Téméraire! Et Fribourg n'était pas encore suisse au temps des guerres de Bourgogne, mais simplement allié de Berne.

Sources : M. Jean-Marie Barras



INFORMATIONS DIVERSES

●●●● Agenda des animations

Septembre → décembre

Septembre

Mercredi 11 13h30-15h Atelier du petit druide
Vendredi 13 16h45-17h30 Club de lecture 9-12 ans
Mercredi 18 10h-11h Né pour lire
Mercredi 25 16h-18h Jeux de société avec La Bulle

Octobre

Mercredi 2 14h-15h Heure du conte
Mercredi 9 13h30-15h Atelier du petit druide
Jeudi 10 17h30-18h30 Soirée coups de coeur

Novembre

Mercredi 6 14h-15h CréArtistes
Vendredi 8 19h-20h Nuit du conte
Vendredi 15 10h-11h Né pour lire
Mercredi 20 14h-15h Atelier philo
Vendredi 29 16h45-17h30 Club de lecture 9-12 ans

Décembre

Mercredi 4 14h-15h Heure du conte
Mercredi 11 16h-17h30 Atelier cartes de Noël
Mercredi 18 10h-11h Né pour lire



Bibliothèque régionale Avry

Plus d'infos sur
bra.avry.ch

Bibliothèque régionale d'Avry

Horaires

Mardi 15h-18h
Mercredi 15h-19h30
Jeudi 15h-18h
Vendredi 15h-18h
Samedi 9h-12h

8 documents
pour un prêt
de 1 mois

Plus de
23'000
documents

Prix

Jusqu'à 16 ans :
gratuit
Apprentis/étudiants :
15.-
Adultes :
30.-

Romans
Large vision

Animations

gratuites

Né pour lire
Heures du conte
Ateliers créatifs
Jeux vidéo et de société
Clubs de lecture
...

Plus d'infos sur
bra.avry.ch



Bibliothèque régionale d'Avry
CO Sarine-Ouest | Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
biblio@avry.ch | 026 470 21 42

INFORMATIONS DIVERSES

AVRY-EVENTS AVRY-EVENTS AVRY-EVENTS

**Du respect ...
Pas de
déchets !**



Ne mettez pas la santé des animaux en danger !

La récolte mécanisée peut faire passer des déchets et des crottes de chien dans la nourriture des animaux, rendant malades voire tuant ces derniers.
Ne laissez donc rien traîner derrière vous.

Les familles paysannes de Suisse vous remercient.

union suisse
des paysans

Ce tableau a pour but de recenser les événements dans la commune d'Avry mais également ceux impliquant la participation d'une société d'Avry. Si vous faites partie d'une société d'Avry et que vous souhaitez faire part d'un événement futur, vous pouvez vous adresser à la rédaction d'Avryzoom en écrivant à cette adresse : doriane.fasel@avry.ch

Événements	Organisateur	Lieu	Date
Visite du poulailler	Service d'animation - FriTime	Route du Covy 64	02.10.2024 de 13h15 à 15h15
Course à la courge	Service d'animation	Salle multifonction + préau de l'école	04.10.2024 dès 16 h
Initiation à la course d'orientation	Service d'animation - FriTime	Place de jeux d'Avry	09.10.2024 de 14 h à 16 h
Visite de la ferme oasis et plantation d'arbres	Service d'animation - FriTime	Route du Covy 48	12.10.2024 de 10 h à 16 h
Halloween	Service d'animation	Centre d'animation	31.10.2024 de 19 h à 21 h
Parcours sensoriel	Service d'animation - FriTime	Centre d'animation	16.11.2024 de 9 h à 11 h
Projection du film «le dernier survivant» équilibre délicat d'un loup suivie d'une discussion avec l'un des réalisateurs	-	Salle multifonction	22.11.2024 à 19h
Bricolage	Service d'animation - FriTime	Centre d'animation	23.11.2024 de 10 h à 18 h
Saint-Nicolas	-	-	06.12.2024

SOCIÉTÉS

Société	nom + adresse	téléphone
Au chœur d'Avry-Matran	Eliane Voisard Route de la Maison Neuve 23, 1753 Matran	079 340 69 38
Club Athlétique de Rosé	Thomas Bühler Mathias Blaise	079 548 27 49 078 798 80 65
Club de Taekwon-Do ITF	Sanzio Ambrosini Les Biolettes 46, 1772 Grolley	076 385 42 49
Club de Tennis de Table	Julien Vipret Impasse de l'Otierdo 8, 1754 Avry-sur-Matran	079 713 22 68
F.C. Piamont	Vincent Stulz Imp. du Lavau 7, 1772 Ponthaux	079 240 46 56
F.S.G. Gym-Dames et pilates	Denise Sapin Impasse des Agges 23, 1754 Avry-sur-Matran	079 279 91 65
Gymnastique des Aînés	Barbara Brügger Pro Senectute Fribourg Passage du Cardinal 18, 1700 Fribourg	026 347 12 40
B.C.A. Badminton Multi-sports	Michael Pillonel Impasse de la Forêt 6, 1782 Lossy	078 618 17 59
Soc. de Musique L'Avenir	Christian Mauron En Plan 8, 1733 Treyvaux	026 413 15 09
Soc. de Tir Air Comprimé	André Claude Cotting Rte de l'Otierdo 37, 1754 Avry-sur-Matran	026 470 02 80
Les amis du Petit-Calibre	Fabien Broillet Rte du Niremout 57, 1623 Semsales	079 209 69 40
Fit-Bike	Christiane Jacquat Route du Jura 67, 1700 Fribourg	fitbike-avry@outlook.ch
Unihockey	Joe Piller Chemin de la Chapelle 6, 1772 Nierlet-les-Bois	079 150 52 69
Société Jeunesse	Sciboz Romain Route de Fribourg 101, 1746 Prez-vers-Noréaz	079 108 56 99

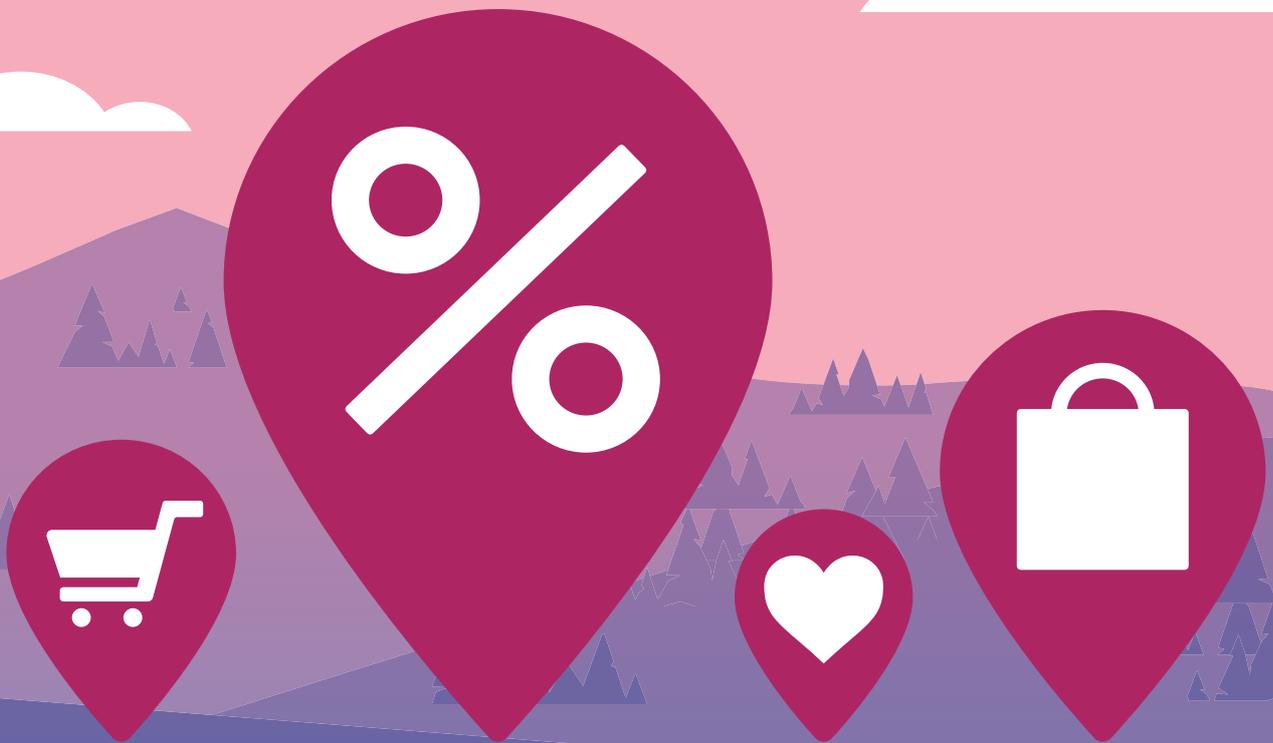
Sur notre site internet: www.avry.ch retrouvez sous la rubrique memento les horaires et les lieux d'activités que proposent les sociétés locales (culturelles, sportives et de loisirs).

Laissez le papier
raconter votre
histoire.



Votre contact privilégié pour l'impression
de vos plus belles histoires.

LES CARTES CADEAUX D'AVRY CENTRE



avrycentre
tout... pour tous!

**OFFREZ LE CADEAU IDÉAL,
VALABLE DANS PLUS
DE 40 ENSEIGNES !**



Plus d'infos sur www.avrycentre.ch